

COMPE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 17 MARS 2015 A 18 H 30

L'An Deux Mil Quinze et le 17 mars à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, pour la tenue de la réunion, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 mars 2015

Etaient Présent (e)s :

M. **PIBOU** Gilbert -Maire,
M. **MOURGUES** Pierre, 1^{er} Adjoint
Mme **PROST-TOURNIER** Anne-Marie, 2^{ème} Adjoint
M. **MARCHIVE** Robert, 3^{ème} Adjoint
Mme **DUPUY** Martine, 4^{ème} Adjoint
M. **BERNARDI** Serge, 5^{ème} Adjoint
Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, 6^{ème} Adjoint
M. **CAROLINGI** Léopold, 7^{ème} Adjoint
M. **VOGEL** Dominique, 8^{ème} Adjoint
M. **SIX** Alain, M. **VANCEUNEBROECK** Daniel, M. **COMBE** Marc, M. **BERTAINA** Jean-Pierre, Mme **BALICCO** Dominique, Mme **UBALDI** Martine, Mme **POLIDORI** Patricia, Mme **MOILLE** Sylviane, Mme **GILLES** Audrey, M. **TIBIER** Anthony, Mme **PAUCHET** Alexandra, M. **FELTRER** Thierry, M. **RIOUX** Stéphane, M. **AUTHEMAN** Laurent, Mme **DELANNOY** Laetitia, Mme **FERRERO** Béatrice, Mme **BOULHOL** Fabienne

Etaient absent(es) :

NEANT

Etaient absent (es) excusé(es) et ayant donné pouvoir

Mme **GILLET** Céline à M. **BERNARDI** Serge, Mme **BEGUE** Amandine à M. **TIBIER** Anthony, M. **MILCENT** Benoît à Mme **FERRERO** Béatrice

Secrétaire de séance : Mme **UBALDI** Martine

Le précédent procès-verbal du conseil municipal en date du 25 février 2015 n'a fait l'objet d'aucune observation. Mme **UBALDI** Martine est désignée comme secrétaire de séance.

Les tarifs du Concert théâtre-musical BBC 40 ' est ajouté à l'ordre du jour au point n°16-c) (délibération n°26-2015) avec l'accord du conseil municipal.

Ordre du jour :

- 1) **Vote compte administratif de la commune (M14) exercice 2014 (délibération n°11-2015)**
- 2) **Vote du compte administratif de l'assainissement (M49) exercice 2014 (délibération n°12-2015)**
- 3) **Vote du compte de gestion de la commune (M14) exercice 2014 (délibération n°13-2015)**
- 4) **Vote du compte de gestion de l'assainissement (M49) exercice 2014 (délibération n°14-2015)**
- 5) **Affectation du résultat du fonctionnement de la commune (M14) exercice 2014 (délibération n°15-2015)**
- 6) **Affectation du résultat d'exploitation de l'assainissement (M49) exercice 2014 (délibération n°16-2015)**
- 7) **Vote des taux des taxes locales directes : taxe d'habitation, taxe d'habitation résidences secondaires, taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2015 (délibération n°17-2015)**
- 8) **Vote du budget de la commune M14 exercice 2015 (délibération n°18-2015)**
- 9) **Vote du budget de l'assainissement M49 exercice 2015 (délibération n°19-2015)**

- 10) Acquisition foncière en faveur du foncier agricole (délibération n°20-2015)
- 11) Aménagement de trottoirs le long de la RD 9 (délibération n°21-2015)
- 12) Mise à jour du plan cadastral-Classement dans le domaine public de la Commune des parcelles communales Section J n°263 et 264-Incorporation au domaine non cadastré (délibération n°22-2015)
- 13) Installation classée demande autorisation à exploiter une déchetterie professionnelle S.A.S. SOFOVAR-Avis Commune de PEGOMAS (délibération n°23-2015)
- 14) Conditions de mise à disposition de la salle Mistral aux candidats-Elections départementales 2015 (délibération n°24-2015)
- 15) Spectacle du récital de Brel-Tarifs (délibération n°25-2015)
- 16) Tarifs manifestations organisées par la commune-a) Soirée « Miss PEGOMAS », b) Fête du 14 juillet, c) Concert théâtre-musical BBC 40 (délibération n°26-2015)
- 17) Avenants au marché de travaux du centre administratif (délibération n°27-2015)
- 18) Autorisation à signer une convention avec la société ORANGE-ch du Castellaras (délibération n°28-2015)
- 19) Bibliothèque-Demande de subvention nouveaux équipements en lecture numérique (délibération n°29-2015)

DELIB 11-2015-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE (M14) EXERCICE 2014

M. PIBOU Gilbert– Maire au cours de l'exercice 2014 est sorti.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		430 484.17 €
Opérations de l'exercice	6 698 017.97 €	7 285 924.75 €
TOTAUX	6 698 017.97 €	7 716 408.92 €
Résultats de clôture		1 018 390.95
TOTAUX CUMULES	6 698 017.97 €	7 716 408.92 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 018 390.95 €

INVESTISSEMENTS

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		777 351.82 €
Opérations de l'exercice	3 546 529.58 €	3 816 924.69 €
TOTAUX	3 546 529.58 €	4 594 276.51 €
Résultats de clôture		1 047 746.93 €
Restes à réaliser	1 102 544.00 €	32 589.00 €
TOTAUX CUMULES	4 649 073.58 €	4 626 865.51 €
RESULTATS DEFINITIFS	22 208.07 €	

ENSEMBLE

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		1 207 835.99 €
Opérations de l'exercice	10 244 547.55 €	11 102 849.44 €
TOTAUX	10 244 547.55 €	12 310 685.43 €
Résultats de clôture		2 066 137.88 €
Restes à réaliser	1 102 544.00 €	32 589.00 €
TOTAUX CUMULES	11 347 091.55 €	12 343 274.43 €
RESULTATS DEFINITIFS		996 182.88 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête - par **21 VOIX POUR** et **7 ABSTENTIONS** (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIB 12-2015-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT (M49) EXERCICE 2014

M. PIBOU Gilbert-Maire au cours de l'exercice 2014 est sorti.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 983.00 €
Opérations de l'exercice	51 466.76 €	321 677.62 €
TOTAUX	51 466.76 €	351 660.62 €
Résultats de clôture		300 193.86 €
TOTAUX CUMULES	51 466.76 €	351 660.62 €
RESULTATS DEFINITIFS		300 193.86 €

INVESTISSEMENTS

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		855 450.06 €
Opérations de l'exercice	310 289.48 €	386 439.11 €
TOTAUX	310 289.48 €	1 241 889.17 €
Résultats de clôture		931 599.69 €
TOTAUX CUMULES	310 289.48 €	1 241 889.17 €
RESULTATS DEFINITIFS		931 599.69 €

ENSEMBLE

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		885 433.06 €
Opérations de l'exercice	361 756.24 €	708 116.73 €
TOTAUX	361 756.24 €	1 593 549.79 €
Résultats de clôture		1 231 793.55 €
TOTAUX CUMULES	361 756.24 €	1 593 549.79 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 231 793.55 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête – par **21 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS** (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DELIB 13-2015-VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (M14) EXERCICE 2014

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de l'exercice

2014 par 21 VOIX POUR et 7 VOIX ABSTENTIONS

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Considérant qu'aucune anomalie n'est apparue :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées lors de l'exercice 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve par **29 VOIX POUR** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DELIB 14-2015-VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT (M49)
EXERCICE 2014**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'assainissement de

l'exercice 2014 par **21 VOIX POUR** et **7 VOIX ABSTENTIONS**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune anomalie n'est apparue :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées lors de l'exercice 2014,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve par **29 VOIX POUR** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DELIB 15-2015-AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT DE LA
COMMUNE (M14) EXERCICE 2014**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Après avoir adopté le compte administratif de la commune de l'exercice 2014, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Le compte administratif de l'exercice 2014 précédemment voté fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 1 018 390.95 €

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

- d'affecter la somme de 300 000.00 € en section d'investissement au compte 1068 et de maintenir la somme de 718 390.95 € en section de fonctionnement au compte 002.

DELIB 16-2015-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT (M49) EXERCICE 2014

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Après avoir adopté le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Le compte administratif précédemment voté fait apparaître un excédent de l'exploitation de 300 193.86 €.

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **28 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme BOULHOL Fabienne)** DECIDE :

- de maintenir la somme de 300 193.86 € en section d'exploitation.

DELIB 17-2015-VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES : TAXE D'HABITATION, TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES, TAXES FONCIERES (BATI ET NON BATI) POUR L'ANNEE 2015

Madame PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, les taux d'imposition des taxes directes locales doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Pour l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux que 2014 et d'ajouter la taxe habitation résidences secondaires à savoir :

Taxe d'habitation	16.58 %
Taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires	19.90 %
Taxe foncière (bâti)	16.66 %
Taxe foncière (non bâti)	39.55 %

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

-de fixer pour l'exercice 2015 les taux des taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation	16.58 %
Taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires	19.90 %
Taxe foncière (bâti)	16.66 %
Taxe foncière (non bâti)	39.55 %

DELIB 18-2015-VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE M14 EXERCICE 2015

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter le budget (M 14) pour la gestion de la commune.

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget pour l'exercice 2015, qui s'élève à :

- **DEPENSES** : 11 564 917 € (F : 7 742 928 € + I : 3 821 989 €)
- **RECETTES** : 11 564 917 € (F : 7 742 928 € + I : 3 821 989 €)
-

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2014 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section de fonctionnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2015, soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune 2015,

VOTE le budget de la commune pour l'exercice 2015 par : 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mme FERRERO Béatrice, M. MILCENT Benoît , MME BOULHOL Fabienne, 4 VOIX ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia)

APPROUVE la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de 3 821 989.00 €

et qui se résume ainsi :

**BALANCE GENERALE
SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2013	Propositions Nouvelles	Votes du Conseil Municipal
21 immobilisations corporelles	103 044.00 €	1 752 027.00 €	1 855 071.00 €
23 immobilisation en cours	999 500.00 €	650 500.00 €	1 650 000.00 €
16 remboursements d'emprunts		212 315.00 €	212 315.00 €
020 Dépenses imprévues investissement		32 292.00 €	32 292.00 €
040 Opérations d'ordre entre section		72 311.00 €	72 311.00 €
TOTAL	1 102 544.00 €	2 719 445.00 €	3 821 989.00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées			3 821 989.00 €

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2013	Propositions Nouvelles	Votes du Conseil Municipal
13 subventions d'investissement	32 589.00 €	713 544.00 €	746 133.00 €
10 Dotations Fonds divers et Réserves (sauf 1068)		531 792.07 €	531 792.07 €
1068 Dotations Fonds réserves divers		300 000.00 €	300 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		197 425.00 €	197 425.00 €
TOTAL	32 589.00 €	2 742 761.07 €	2 775 350.07 €

R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 046 638.93 €
Total des recettes d'investissement cumulées	3 821 989.00 €

APPROUVE la section de Fonctionnement, qui s'équilibre à la somme de : **7 742 928.00 €** et qui se résume ainsi :

BALANCE GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions Nouvelles	Vote du Conseil Municipal
011 Charges à caractère général	1 338 416.00 €	1 338 416.00 €
012 Charges de personnel	4 895 600.00 €	4 895 600.00 €
014 Atténuation de produits	313 545.00 €	313 545.00 €
65 Autres charges gestion courante	442 313.00 €	442 313.00 €
66 Charges financières	287 229.00 €	287 229.00 €
67 Charges exceptionnelles	78 400.00 €	78 400.00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	190 000.00 €	190 000.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	197 425.00 €	197 425.00 €
Total	7 742 928.00 €	7 742 928.00 €

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	7 742 928.00 €
--	-----------------------

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions Nouvelles	Vote du Conseil Municipal
70 Produits des services	800 100.05 €	800 100.05 €
73 Impôts et taxes	4 662 850.00 €	4 662 850.00 €
74 Dotations et participations	1 005 648.00 €	1 005 648.00 €
75 Autres produits gestion courante	51 753.00 €	51 753.00 €
013 Atténuation de charges	410 000.00 €	410 000.00 €
77 Produits exceptionnels	21 875.00 €	21 875.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	72 311.00 €	72 311.00 €
TOTAL	7 024 537.05 €	7 024 537.05 €
R002 Résultat reporté ou anticipé		718 390.95 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		7 742 928.00 €

DELIB 19-2015-VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT M49 EXERCICE 2015

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter le budget (M 49) pour la gestion de l'assainissement.

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget pour l'exercice 2015, qui s'élève à :

- **DEPENSES : 1 673 564.69 €** (E : 604 346.00 € + I : 1 069 218.69 €)

- **RECETTES : 1 673 564.69 €** (E : 604 346.00 € + I : 1 069 218.69 €).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2015 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section d'exploitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2015 soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune 2015,

VOTE le budget de l'assainissement pour l'exercice 2015 par :

28 VOIX POUR et 1 VOIX ABSTENTION (Mme BOULHOL Fabienne)

APPROUVE la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de
1 069 218.69 €

et qui se résume ainsi :

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015
SECTION INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE
DEPENSES

Chapitres	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
21 Immobilisations corporelles	1 015 471.69 €	1 015 471.69 €
16 Emprunts et dettes assimilées	316.00 €	316.00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	4 152.00 €	4 152.00 €
041 Opérations patrimoniales	49 279.00 €	49 279.00 €
TOTAL	1 069 218.69 €	1 069 218.69 €

RECETTES

Chapitres	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
040 opérations d'ordre entre sections	39 061.00 €	39 061.00 €
041 opérations patrimoniales	49 279.00 €	49 279.00 €
27 autres immos financières	49 279.00 €	49 279.00 €
TOTAL	137 619.00 €	137 619.00 €

R001 solde d'exécution reporté ou anticipé	931 599.69 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 069 218.69 €

APPROUVE la section d'exploitation, qui s'équilibre à la somme de 604 346.00 €
 Et qui se résume ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE
DEPENSES

Chapitres	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
011 Charges à caractère général	180 258.00 €	180 258.00 €
65 Autres charges gestion courante	25 000.00 €	25 000.00 €
66 Charges financières	27.00 €	27.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	39 061.00 €	39 061.00 €
67 charges exceptionnelles	200 000.00 €	200 000.00 €
68 Dotations aux amortissements	130 000.00 €	130 000.00 €
022 Dépenses imprévues fonct.	30 000.00 €	30 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	604 346.00 €	606 346.00 €

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

RECETTES

Chapitres	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
70 Ventes Prod fab, prest serv, marchandises	300 000.14 €	300 000.14 €
042 Opérations d'ordre entre sections	4 152.00 €	4 152.00 €
TOTAL	304 152.14 €	304 152.14 €

R002 résultat reporté ou anticipé	300 193.86 €
Total des recettes d'exploitation cumulées	604 346.00 €

DELIB 20-2015-ACQUISITION FONCIERE EN FAVEUR DU FONCIER AGRICOLE

M. BERNARDI Serge expose :

La Région et le Département mènent une politique en faveur des espaces naturels, agricoles et du foncier agricole, facteur du développement de l'agriculture régionale.

Afin d'atteindre cet objectif, ils proposent donc un soutien financier aux collectivités pour accompagner les projets agricoles, notamment l'acquisition foncière en vue d'y installer de nouveaux agriculteurs.

De plus, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion de trois EPCI est en pleine réflexion pour son projet de territoire et mène une politique agricole communautaire.

Dans l'intervalle, la CAPG a décidé de compiler les projets et compétences de chacun des EPCI.

L'acquisition envisagée s'inscrit dans l'action 4D « Mener une politique volontariste d'acquisition foncière pour la collectivité » dont l'objectif est de maintenir les espaces à enjeux agricoles et pérenniser l'activité agricole sur le territoire. Dans ce cadre-là, les services du Pays de Grasse du développement économique et de l'agriculture nous assisteront dans notre projet d'acquisition de parcelles sur PEGOMAS, cadastrées en section E numéros 33 et 34.

En effet, la SAFER a fait un appel à candidature pour l'acquisition de ces parcelles pour une superficie totale de 7 ha 60a 51 ca au prix de 120 000 €, hors prestations de service dues à la SAFER de 9 600 € en sus du prix, une TVA de 1 920 € et les frais de notaire, estimés à 3 070 €.

Ces parcelles sont en zone NDc et en rouge au Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt.

La commune pourrait acquérir ce bien pour y installer un, voire deux jeunes agriculteurs en mode de distribution en circuit-court pour la culture de feuillages, de mimosas, du maraîchage et de l'arboriculture.

Cette acquisition pourrait être financée de la manière suivante :

Coût de l'acquisition : 120 000 €

Part de la Région de 20 à 40 % : 48 000 € maximum

Part Conseil Général 40 % : 28 800 €

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Part de la commune : 43 200 € (prestations de service de la SAFER, TVA et frais de notaire en sus du prix)

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-d'autoriser M. le Maire à acquérir lesdites parcelles de terrain au prix de 120 000 € (hors prestation de service dues à la SAFER de 9 600 € HT en sus du prix, une TVA de 1 920 € et frais de notaire, estimés à 3 070 € en vue d'y installer un agriculteur voire deux agriculteurs en mode de distribution en circuit court.

- à signer les actes à intervenir (la promesse d'achat, l'acte authentique et toutes les pièces afférentes à ce dossier)

-de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Région, Conseil Général) au taux le plus élevé possible et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec la REGION et toutes les pièces afférentes à ce dossier

DELIB 21-2015-AMENAGEMENT DE TROTTOIRS LE LONG DE LA RD 9

M. CAROLINGI Léopold expose :

Dans le cadre de l'opération de sécurisation piétonne de la RD 9 sur le territoire de notre commune, le Conseil Général propose une participation départementale.

Afin de réaliser dans de bonnes conditions ces travaux et leur financement, une convention comprenant la répartition financière des travaux entre le Conseil Général et la Commune doit intervenir. Les éventuelles acquisitions foncières seront à la charge de la Commune.

Le coût estimatif des travaux s'élèverait à : 163 515 € HT 196 218 € TTC

Le montant total du projet défini, ci-dessus est révisable. Il sera ajusté en fonction du coût définitif des prestations.

	Financement	
	Estimation (HT)	Estimation (TTC : TVA à 20 %)
Commune de Pégomas	63 201 €	75 841 €
Département	100 314 €	120 377 €

	Clé de répartition du paiement	Part révisable résultant de l'estimation (HT)
Département des AM	61.35 %	100 314 € HT
Commune de PEGOMAS	38.65 %	63 201 €

Les travaux consistent en :

- la création de trottoirs de chaque côté de la chaussée en alternance
- la pose de bordures
- la création de murs de soutènement
- la dépose et repose d'une clôture grillagée
- la pose de garde-corps métalliques
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

- la construction d'un réseau eaux pluviales avec la mise en place de regards avaloirs et grilles eaux pluviales y compris raccordement au réseau existant
- le curage d'un fossé

Cet aménagement répondant aux besoins de la commune et du Département d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic sur ce secteur, il sera constitué un groupement de commandes pour la passation et l'exécution du marché de travaux conformément aux dispositions notamment de l'article 8 du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

- d'approuver un groupement de commandes avec le Conseil Général et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de répartition des charges financières susmentionnée et toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment les promesses de vente à signer avec les riverains pour leur alignement.

DELIB 22-2015-MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL-Classement dans le domaine public de la Commune des parcelles communales Section J n°263 et 264-Incorporation au domaine non cadastré

M. BERNARDI Serge expose :

Deux parcelles du domaine privé de la commune sont cadastrées section J n°263 (38 m²) et n°264 (62 m²).

Ces deux parcelles étant respectivement actuellement une partie d'une voie d'accès à un parking communal et un espace vert improductif de revenus, il est proposé au Conseil Municipal et à la demande du service du cadastre, de faire passer ces deux parcelles du domaine privé de la commune au domaine public et de les incorporer dans le domaine non cadastré.

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

- D'APPROUVER le classement de la parcelle section J n°263 et 264 dans le domaine public et de les incorporer dans le domaine non cadastré.

DELIB 23-2015-Installation classée demande autorisation à exploiter une déchetterie professionnelle S.A.S SOFOVAR-Avis Commune de PEGOMAS

M. MOURGUES Pierre expose :

La S.A.S SOFOVAR a fait une demande d'autorisation pour exploiter une déchetterie professionnelle au 1010, chemin de La Levade, au lieu-dit « La Plaine », sur le territoire de la Commune de la Roquette sur Siagne dans la continuité du site actuel pour des activités soumises à autorisation et une capacité totale des déchets entrants annuellement de 50 000 tonnes.

Ces installations étant soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, une enquête publique est en train de se dérouler en Mairie de la Roquette sur Siagne du 17 février 2015 au 24 mars 2015 inclus.

Conformément à l'article R512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet présenté.

La Direction Départementale de la protection des populations des AM service environnement a donné un avis tacite au dossier présenté par la SAS SOFOVAR.

Le site recevra des déchets et matériaux listés ci-après:

Déchets inertes (gravats), non dangereux issus du BTP (bois, verre, carton, déchets verts, plâtre, plastique, PVC, films plastiques..., déchets métalliques ferreux ou non ferreux (ferrailles lourdes, fer à broyer, zinc, plomb, cuivre, laiton, inox...), déchets dangereux tels que batteries au plomb, amiante-ciment, aérosols, pots de peintures...;

Tout nouveau déchet ou matériau fera l'objet d'une demande préalable auprès de l'inspection des installations classées.

Les autres déchets seront interdits sauf si autorisés après avis de l'inspection des installations classées.

L'installation comprend les zones et activités suivantes :

-zone d'accueil et de contrôle des véhicules entrants et sortants (un local d'accueil et de contrôle, des locaux sociaux, un pont-basculé)

-zone externe de regroupement des ferrailles et des batteries (7 box à l'air libres pour stockage des ferrailles et câbles), 1 casier pour les déchets dangereux à batteries au plomb, 3 bennes en inox pour les batteries.

-zone externe de regroupement des métaux non ferreux (16 bennes à sol en matériaux stabilisés)

La déchetterie professionnelle constitue la majeure partie du bâtiment. Elle représente en effet une surface d'environ 1000 m². Elle est constituée de 12 box associés à 12 types différents issus du BTP, 1 zone de tri, 1 benne destinée au fer, 1 benne destinée à l'amiante. Il existe également une zone dédiée au regroupement d'aluminium profilé court et de plaquette

-zone interne de regroupement de métaux non ferreux, stockés dans des bacs différents en fonction de leur nature (environ 20 bacs différents).

L'installation possède donc des zones de regroupement et de stockage externe et interne. Le bâtiment représente une surface totale de 1400 m² qui accueille les locaux du site, la déchetterie et la zone de regroupement des métaux non ferreux apportés en petite quantité. L'activité de stockage de ferrailles, de métaux regroupés en bennes et de batterie est réalisée en extérieur. Le site est raccordé à tous les réseaux nécessaires à son exploitation : électricité, télécommunication, eau potable, eaux usées, aux pluviales...

Le dossier comprend plusieurs pièces dont une étude d'impact et une étude de dangers. Les installations sont donc bien encadrées et conformes à la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation de la S.A.S SOFOVAR pour des installations qui seront bien encadrées, réglementées et conformes à la législation en vigueur.

DELIB 24-2015-Conditions de mise à disposition de la salle Mistral aux candidats – Elections départementales 2015

Monsieur le Maire expose :

L'article L2122-21 1° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal de conserver et d'administrer les propriétés de la Commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

L'article L2144-3 du CGCT prévoit que les locaux communaux peuvent être utilisés par les partis politiques qui en font la demande.

Vu les articles susmentionnés, le Conseil Municipal fixe si nécessaire la contribution due pour l'utilisation des locaux communaux.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal est appelé à fixer les conditions financières de mise à disposition de la salle Mistral aux candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

En effet, cette catégorie d'usagers peut être amenée à utiliser cette salle pour tenir leur réunion publique. L'utilisation de cette salle devra se faire dans le respect du principe d'égalité entre les élus locaux, sans discrimination au détriment des autres candidats surtout en période électorale.

L'organisation matérielle de ces mises à dispositions relève de la compétence du Maire en fonction des nécessités de l'administration des propriétés communales, de l'intérêt et du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-de mettre à disposition à titre gratuit la salle Mistral aux candidats pour l'organisation de réunions publiques, une fois avant le premier tour et une fois entre les deux tours de 16 heures à 22 heures. Il appartient au Maire de faire exécuter cette disposition.

DELIB25-2015 –SPECTACLE DU RECITAL DE BREL-TARIFS

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

Un spectacle du Récital de Brel est organisé le vendredi 10 avril 2015 à 21 heures à la salle Mistral de PEGOMAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de cette soirée comme suit :

- Tarif adultes : 10 euros
- Tarif enfants (2 à 12 ans) : 5 euros

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR** décide d'adopter les tarifs susmentionnés.

DELIB 26-2015-TARIFS MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA COMMUNE**a) SOIREE « MISS PEGOMAS »**

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

La Mairie organise une soirée « Miss PEGOMAS » avec un repas convivial et une ambiance musicale de qualité.

Pour une pleine réussite de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'en fixer le prix d'entrée à 19 euros par personne tout compris.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR** décide d'adopter le tarif susmentionné.

b) FETE DU 14 JUILLET

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

Dans le cadre de la fête du 14 juillet 2015, à l'issue de la cérémonie officielle, un repas républicain, animé par un orchestre est organisé par la mairie.

Cette fête républicaine rassemblera le temps d'une journée les pégomassois et pégomassoises autour d'un repas convivial.

Il est proposé donc au Conseil Municipal de fixer le prix d'entrée à 19 euros par personne tout compris.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR** décide d'adopter le tarif susmentionné.

C) CONCERT THEATRO-MUSICAL BBC 40 '

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

La ville de PEGOMAS organisera un concert théâtre-musical BBC 40' qui amènera les spectateurs à Londres dans les studios de la BBC où 4 musiciens férus en jazz diffusent leur musique en direct...

Le spectacle aura lieu le 7 mai 2015 à 21 h dans la salle Mistral.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix d'entrée à :

-tarif adulte : 10 euros

-tarif enfant (de 2 ans à 12 ans) : 5 euros

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR** décide d'adopter les tarifs susmentionnés.

DELIB 27-2015-AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DU ENTRE ADMINISTRATIF

M. VANCENEUBROECK expose :

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 16 mars 2015

Considérant que dans le cadre du marché de travaux du centre administratif comprenant 20 lots, certains travaux se sont avérés nécessaires en cours de chantier et d'autres travaux ont été supprimés, il est nécessaire de régulariser les moins-values et les plus-values de ce marché de travaux par avenants comme suit :

Les avenants, présentés au Conseil Municipal, ont pour objet :

Avenant 1 au lot 2 Gros oeuvre :

L'escalier droit initialement prévu en façade, est transformé en escalier en L à l'entrée principale de la mairie ; la plus-value est de 16 516,65 € HT.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Une dalle en sous-sol a été ajoutée pour servir de socle à la pompe à chaleur, pour un montant de 851,73 € HT.

Les panneaux solaires, initialement prévus sur la couverture, sont déplacés et un muret est créé par le gros œuvre pour isoler et protéger ces panneaux. La plus-value est de 907,69 € HT.

L'étanchéité des murs enterrés devait être réalisée par le lot 20. La technique du cuvelage intérieur a été jugée préférable et plus efficace en zone inondable. Une moins-value est donc opérée sur le lot 20 et une plus-value pour le cuvelage est portée au lot 2 pour un montant de 4 502,83 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 2 est donc de 22 778,90 € HT et 27 334,68 € TTC, soit une augmentation de 2,55 % d'un marché initial de 892 443,60 € HT.

Avenant 1 au lot 4 Bardage, façades :

Une partie des façades était prévue revêtue d'un bardage bois ; il est remplacé par un bardage Tectiva des Ets Eternit : la plus-value est de 15 010 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 4 est de 15 010,00 € HT et 18 012,00 € TTC, soit une augmentation de 7,17 % d'un marché initial de 209 300,00 € HT.

Avenant 1 au lot 6 Menuiseries extérieures :

Un châssis fixe prévu dans la cloison séparative de deux bureaux du rez-de-chaussée, l'un d'entre eux étant aveugle, a été oublié dans le CCTP ; son montant est de 620 € HT.

Plusieurs baies sont prévues au marché initial sans stores ni autre protection. Un devis a donc été demandé pour poser des stores en toile occultant et non occultant en fonction des besoins des pièces concernées; il se monte à 13 485 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 6 est donc de 14 105,00 € HT et 16 926,00 € TTC, soit une augmentation de 4,83 % d'un marché initial de 292 192,76 € HT.

Avenant 1 au lot 8 Courants faibles :

Des colonnes à équiper ont été demandées pour les branchements informatique et téléphonique afin d'éviter les goulottes et les passe-câbles pour certains bureaux. Cette modification entraîne une plus-value de 18 921,00 € HT et une moins-value pour suppression des plinthes bureautiques de - 1 062,10 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 8 est donc de 17 858,90 € HT et 21 430,68 € TTC, soit une augmentation de 37,9 % d'un marché initial de 47 152,20 € HT.

Avenant 1 au lot 10 Chauffage, climatisation :

Plusieurs cloisons séparatives de bureau ont été ajoutées entraînant une modification des appareils de chauffage et de traitement d'air. La plus-value est de 2 641,00 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 10 est de 2 641,00 € HT et 3 169,20 € TTC, soit une augmentation de 1,62 % d'un marché initial de 162 553,34 € HT.

*Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015***Avenant 1 au lot 11 Cloisons :**

Plusieurs cloisons séparatives de bureau ont été ajoutées par le maître d'ouvrage, soit + 5 741,60 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 11 est de 5 741,60 € HT et 6 889,92 € TTC, soit une augmentation de 7,58 % d'un marché initial de 75 729,63 € HT.

Avenant 1 au lot 13 Carrelage :

Dans la salle du Conseil Municipal, les plinthes carrelées ont été remplacées par du carrelage pour assurer la jonction avec le revêtement mural en bois, y compris l'habillage des poteaux en béton ; cette modification représente une plus-value de 544,20 € HT.

Le revêtement de l'escalier extérieur de l'entrée principale n'a pas été prévu. Un devis a été demandé au carreleur, il se monte à 10 000 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 13 est de 10 544,20 € HT et 12 653,04 € TTC, soit une augmentation de 12,5 % d'un marché initial de 84 273,15 € HT.

Avenant 1 au lot 14 Menuiserie bois :

Un habillage d'ébrasement est demandé par l'architecte autour des portes intérieures des locaux, au niveau des murs banchés de 200 mm d'épaisseur ; cette amélioration esthétique représente une plus-value de 3 870,00 € HT.

Un devis de 11 084,00 € HT est également proposé pour supprimer la porte d'accès terrasse par le bureau du Maire (comptée en menuiserie bois et en menuiserie alu), ajouter les portes intérieures rendues nécessaires par l'ajout de plusieurs cloisons séparatives de bureau, ajouter des serrures à 3 points de fermeture pour les coffres à la place des contrôles d'accès prévus au lot électricité et beaucoup trop contraignants, élaborer un organigramme de clés pour toutes les portes intérieures et extérieures, poser un habillage bois toute hauteur sur les descentes d'eaux pluviales apparentes de la salle du Conseil Municipal de part et d'autre de l'accès principal.

Il est proposé également la fabrication d'un meuble sur mesure pour le bureau du Maire pour habiller entièrement un des murs du bureau; cet aménagement se monte à 4 160,00 € HT et évite l'achat de mobilier supplémentaire.

Enfin, une ouverture dans la cloison du secrétariat de la caisse des écoles est demandée, cette modification se monte à 678,00 € HT

Le montant de l'avenant pour le lot 14 est de 19 792,00 € HT et 23 750,40 € TTC, soit une augmentation de 16,3 % d'un marché initial de 121 290,35 € HT.

Avenant 1 au lot 18 Aménagements extérieurs :

L'escalier d'accès à la salle du Conseil Municipal depuis le parvis, est prévu en ciment finition talochée. Il est demandé à l'entreprise de le réaliser en béton désactivé, pour un montant de 20 000,00 € HT.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Pour assumer cette plus-value, et celle à venir de l'éclairage public non prévu dans le marché, le chapitre Plantations du parvis de ce lot est supprimé pour une moins-value de 44 400,00 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 18 est de - 24 400,00 € HT et - 29 280,00 € TTC, soit une diminution de - 10 % d'un marché initial de 244 683,76 € HT.

Avenant 1 au lot 20 Etanchéité :

L'étanchéité des murs enterrés, remplacée par le cuvelage du lot gros œuvre, est supprimée de ce lot pour une moins-value de 16 876,20 € HT.

Le montant de l'avenant pour le lot 20 est de - 16 876,20 € HT et - 20 251,44 € TTC, soit une diminution de - 19,7 % d'un marché initial de 85 679,93 € HT.

L'ensemble de ces avenants porte le montant total du marché de 3 449 862,40 € TTC à 3 530 496,88 € TTC, soit une augmentation de 2,34 % environ.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE :**

-d'approuver lesdits avenants et d'autoriser M. le Maire à les signer.

DELIB 28-2015-AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORANGE-CH DU CASTELLARAS

M. CAROLINGI Léopold expose :

La société ORANGE propose de signer avec la commune une convention fixant les conditions d'occupation par Orange d'une bande de terrain communal de 23 m2 non routier, en bordure de la parcelle B n°2298 pour y implanter, exploiter et entretenir des installations de communications téléphoniques, alimentant le réseau fixe de la Commune de Pegomas, sur le Chemin du Castellaras.

En contrepartie du droit d'occupation reconnu à la société ORANGE, une redevance annuelle de 500 euros sera versée à la Commune pendant 30 ans à compter du 1 er mai 2015. Le montant de la redevance sera révisable annuellement en fonction du coût de la construction conformément à l'article 8 de ladite convention.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE :**

-d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec la société ORANGE ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIB 29-2015-BIBLIOTHEQUE-DEMANDE DE SUBVENTION NOUVEAUX EQUIPEMENTS EN LECTURE NUMERIQUE

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

Notre commune envisage de réaliser un projet culturel, éducatif et social en faveur de la lecture publique en format numérique.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015

Ce projet consiste à investir dans des nouveaux équipements informatiques portatifs (10 ordinateurs portables mis à disposition sur place, 10 liseuses en prêt, 2 ordinateurs de gestion/administration, 2 bornes WIFI, 1 chariot sécurisé de stockage des liseuses et des ordinateurs portables). Cet équipement est destiné à développer les services proposés aux adhérents de la bibliothèque municipale de PEGOMAS.

Le coût estimatif de cette opération serait de : 12 500 € HT (15 000 € TTC) comprenant :

- 1 CMS (site internet) : l'abonnement annuel 833.33 € HT/an (1 000 € TTC)

- 1 installation et formation : 416.66 € HT (500 € TTC)

- L'acquisition de matériels : 11 250 € HT (13 500 € TTC)

Cette opération peut être financée comme suit :

Coût de l'opération : 12 500 € HT

-Part de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :

subvention sollicitée : 10 000 €

(y compris CMS (site internet), l'installation et la formation).

La part communale est de : 2 500 € + TVA

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au taux le plus élevé possible et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier